Politique, littérature, industrie, commerce.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et MIle NIVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance génerale (HAVAS), 3, rue J .- J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes. Omnibus. heures 55 minut. soir,

Express. - matin, Poste. 47 Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers. 1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. Express. 9 heures 50 minut. mat. 49 — 23 — 11 matin, Omnibus. soir, Omnibus. 11 Poste.

Départ de Saumur pour Tours. 3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus. PRIX DES ABONNEMENTS.

Saumur, 18f. » Poste, 24f. » 10 » — 13 5 25 — 7 Six mois, 7 50 Trois mois,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

#### CHRONIQUE POLITIQUE

Un télégramme de Rome annonce le départ de M. de Mérode pour la frontière napolitaine où règne une certaine agitation. Frasinone a été mise en état de siège et Porte-Corvo s'est insurgée.

C'est à Spolète, entre Spolète et Terni, sur la Maroggia, que le général de Lamoricière a établi le

gros de ses forces.

Spolète est à vingt-cinq lienes à pen près nord-est de Rome, proche des frontières de la Toscane. C'est sans doute de ce côté que l'armée piémontaise doit pénétrer.

Si l'on pent juger par ces renseignements peu complets du plan du défenseur des Etats romains, le général lui-même se préparerait à résister aux Piémontais et M. de Mérode à Garibaldi.

Les nouvelles de Naples sont toutes à l'enthousiasme da peuple, et l'on illamine en même temps qu'on chante des Te Deum.

La marine napolitaine est placée sous les ordres de l'amiral Persano. Cet amiral, avant l'entrée de Garibaldi, avait menacé de faire feu sur les bâtiments napolitains qui tenteraient d'aller à Gaëte.

Garibaldi a trouvé dans l'arsenal un matériel considérable, et à la Banque 80 millions. On trouvera plus loin la proclamation de Garibaldi aux Napolitains. C'est le journal officiel de Naples qui la publie, comme toutes les pièces officielles, avec cette mention : Italie et Victor-Emmanuel.

Les hostilités ont commencé dans les Etats ro-mains Cialdini a attaqué et pris Pesaro, ville assez importante sur l'Adriatique. D'après le télégramme de Turin qui apporte cette nouvelle, le fort de Pesaro renfermait un corps de soldats allemands commandés par Mer Bella, et qui ont été faits prisonniers.

D'un autre côté, on écrit de Bologne à Turin, que les troupes commandées par le général Fanti marchaient sur la vallée Tiberina après être entrées à Città-di-Castillo, petite ville sur le Tibre au nord de Pérouse.

Le journal l'Opinione publie un article où il cher-

che à démontrer que l'intervention du Piémont dans les Etats de l'Eglise n'a lieu que dans des conditions de légitime défense, et , après avoir rappelé les divers incidents qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler, il ajoute :

Le gouvernement sarde est poussé en avant, il ne peut plus reculer; l'Europe est appelée à choisir entre Victor-Emmanuel et la révolution, entre la monarchie constitutionnelle et l'anarchie, entre le drapeau national avec la croix de Savoie et le drapeau rouge.

» Le choix ne peut être douteux. l'Italie a fait le sien, l'Europe ne saurait que l'approuver, car ce choix est une garantie d'ordre et de tranquillité générale, tandis que l'incertitude même d'une organisation prochaine, nous mettrait en présence de nouvelles secousses et des désordres les plus graves. » (Le Pays.)

On assure que M. le baron de Talleyrand, notre ambassadeur à Torin, va revenir en France.

En son absence, les affaires de la légation seraient confiées à un chargé d'affaires.

Nous apprenous que le roi François II est parti de Gaëte sur une frégate espagnole, dont la destination n'était pas certainement connue, mais qu'on pensait devoir se diririger vers Séville.

Le général Lamoricière a concentré sur Ancône une partie de ses forces. Il y dispose de 7 à 8,000 hommes. C'est sur ce point qu'il compte essayer une résistance sérieuse.

Les troupes que lui oppose le général piémontais sont trois fois supérieures en nombre, car on parle de vingt-cinq mille hommes.

On sait que le général de Lamoricière a fait démentir le langage violent que lui avaient prêté les journaux, relativement à des proclamations dans lesquelles il aurait menacé de massacre et de pillage les villes qui s'insurgeraient dans les Etats-Romains.

Le gouvernement pontifical, à l'appui de ce démenti, a offert, dit-on, aux puissances d'ouvrir une enquête au sojet des actes de violence qu'on lui at-

Un journal belge, l'Universel, prétend que l'Espagne a proposé aux puissances européennes de garantir le pouvoir temporel du Pape, et que cette proposition a rencontré une grande froideur, surtout de la part de la France.

Cette assertion est complètement erronée. La France, au contraire, il y a cinq mois, prit l'initiative de cette question, et il n'a pas dépenda d'elle seule qu'on arrivat à une solution favorable.

(Idem.)

Le Journal officiel de Naples du 7 septembre nous apporte le document suivant :

« Proclamation à la chère population de Naples.

» Fils du peuple, c'est avec autant de respect que d'affection que je me présente devant ce noble, cet imposant centre de populations italiennes, que des siècles de despotisme n'ont pu hamilier ni réduire à plier le genou devant la tyrannie.

» Le premier besoin de l'Italie était la concorde pour réaliser l'unité de la grande famille italienne; aujourd'hui la Providence nous a donné cette concorde, car toutes les provinces sont unanimes et travaillent, dans un magnifique élan, à la reconstitution nationale. Quant à l'unité, la Providence nous a aussi donné Victor-Emmanuel que, des ce moment, nous pouvons appeter le véritable père de de la patrie italienne.

Victor-Emmanuel, modèle des souverains, inculquera à ses descendants les devoirs qu'ils auront à remplir pour le bonheur d'un peuple qui l'a choisi pour chef avec un dévonement enthousiaste.

» Les prêtres italiens qui ont la consciencé de leur mission, ont pour garantie du respect avec lequel ils seront traités, l'élan, le patriotisme, l'attitude vraiment chrétienne de leurs confrères que, depuis les dignes moines de la Gancia jusqu'au généreux prêtres du continent napolitain, nous avons vus à la tête de nos soldats, défier les plus grands périls des batailles.

» Je le répète, la concorde est le premier besoin de l'Italie. Nous accueillerons donc comme des frères ceux qui ne pensaient pas comme nous à une au-

COTELLOUSE

# LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Après cet examen très-superficiel des magnificences du Cœur-Volant, le lecteur nous permettra de jeter un coup-d'æil sur la foule joyeuse qui encombrait l'heureuse

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, la grande majorité du personnel buvant et dansant se composait de bons paysans de Rueil, de Bougival, de Suresnes et de quelques autres localités environnantes. A cette population bruyante, dont la gaîté s'épanchait en rires et en exclamations empruntant à des libations fréquentes le diapason le plus élevé, se mélait un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles, habitués ordinaires des bals publics et dont la distinction n'était pas la vertu principale. C'était à qui se livrerait au plus aimable abandon, tout en évitant de choquer trop ouvertement l'autorité debonnaire du garde champêtre, tandis que celui-ci, par un juste sentiment de sa dignité, s'efforçait de conserver son sang-froid compromis par ses emprunts fréquents à la dive bouteille.

Toutefois dans cette cohue livrée tout entière aux plus bruyants plaisirs, il était facile de remarquer quelques personnes dont la mise indiquait qu'elles appartenaient à des classes plus elevées de la société, et que le hasard, le désœuvrement du dimanche ou même la curiosité avaient attirées au Cœur-Volant.

Dans l'un des salons, objet de l'admiration des bons habitants de Bougival, à une table placée près de la croisée, deux jeunes gens de vingt-cinq ans à peu près, paresseusement installés sur les chaises de paille du père Bernard, savouraient d'excellents cigares en buvant à petits coups un café noir, épais et liquoreux, toutes conditions qui constituaient un exécrable breuvage. Leur conversation se ressentait de cette aigreur qu'inspire un estomac mécontent.

-En vérité, mon pauvre ami, disait l'un d'eux, jeune homme aux abondants cheveux châtains élégamment boucles, aux yeux bleus remplis d'expression, à la physionomie spirituelle, il faut convenir que tu n'es pas heureux dans tes propositions. Il y a quelque temps, tu m'entraînas à un concert où tu as toi-même baille toute la soirée, et aujourd'hui tu me fais manquer Guillaume Tell pour venir dans un pays sauvage voir sauter ces braves paysans que j'aime beaucoup, pour lesquels je professe une profonde estime, mais qui m'ennuient enormement, je t'en previens.

- Bah! tu te plains toujours, s'écria son compagnon en riant; tu fais le dédaigneux, l'aristocrate, et, pour peu que tu apercoives un minois à peu près chiffonné, tu seras le premier à revenir dimanche prochain, sinon plus

- Je te defie bien de me trouver ici la moindre figure passable. Et si tu comptes là-dessus pour me faire revenir, nous pourrons dire un éternel adieu à Rueil et au Cœur-Volant.

- Mon Dieu! qui sait? Voilà la jeunesse d'aujourd'hui! vaine et présomptuense. Tu n'aimes pas à voir ces petites paysannes fratches comme des pommes d'api, parce que tu as mal dine et que ton estomac regrette l'excellente cuisine de Mme de Brian, ta mère; mais moi, qui suis accoutumé aux médiocrités gastronomiques des restaurants parisiens, je me suis parfaitement réconforte par le veau aux carrottes du père Bernard, et je suis disposé à voir tout en rose.

- Même son cafe?

- Ah diable! le fait est que le brave homme n'entend rien à la préparation de cette denrée coloniale. Il faudra que je lui fasse cadeau d'un Dubeiloy. En attendant, demande la carte, paie et viens saire un tour dans le bal, qui me paraît être dans tout son éclat.

En disant ces mots les deux jeunes gens se levèrent; après avoir payéleur modeste repas, Henri de Brian passa son bras sous celui de son ami, et tous deux se mirent à parcourir la salle de bal en se livrant à des remarques plus ou moins spirituelles sur les danseuses, l'orchestre et cet éclairage magnifique qui faisait la joie du couple

- Eh bien! mon cher Léon, tu le vois, dit Henri après avoir promené son lorgnon sur la multitude étontre époque et qui voudraient aujourd'hui sincèrement apporter,leur pierre à l'édifice patriotique.

» Enfin, nous respectons la maison d'autrui, mais nous voulons être maîtres dans la nôtre, que cela plaise ou non aux dominateurs de la terre.

» Salerne, 7 septembre, dans la matinée, 1860. » Signé: G. GARIBALDI. »

Nous donnons le texe de la proclamation et de la protestation du roi François II:

#### PROCLAMATION ROYALE.

« Naples, 6 septembre.

» Parmi les devoirs prescrits aux rois, ceux des jours d'infortune sont les plus grandioses et les plus solennels, et je veux les remplir avec une résigna-tion exempte de faiblesse, l'âme sereine et confiante comme il convient au descendant de tant de monar-

» Dans ce but, j'adresse encore une fois la parole au peuple de cette métropole, dont je dois m'éloi-

gner avec douleur.

» Une guerre injuste et contre le droit des gens a envahi mes Etats, bien que je susse en paix avec

toutes les puissances européennes.

» Le changement des ordres gouvernementaux, mon adhésion aux grands principes nationaux et italiens ne suffirent pas pour les éloigner : car même la nécessité de défendre l'intégrité de l'Etat entraînera derrière elle des évènements que j'ai toujours déplorés. Or, je proteste solennellement contre les inqualifiables hostilités que les siècles présents et

futurs jugeront seuls.

» Le corps diplomatique résidant près de ma personne a su, depuis la commencement de cette étrange invasion, de quels sentiments mon ame était remplie pour tous mes peuples, et pour cette illustre ville, afin de la garantir de la ruine et de la guerre, de sauver les habitants et leurs propriétés, les temples sacrés, les monuments, les établissements publics, les collections d'art, tout ce qui forme, enfin, le patrimoine de sa civilisation et de sa grandeur, tout co qui appartiendra aux générations futures et supérieures aux passions de ce temps.

» L'heure de tenir cette parole est désormais arrivée. La guerre s'approche des murs de la ville, et c'est avec une douleur inesfable que je m'éloigue avec une partie de mon armée pour me rendre la où la défense de mes droits m'appelle. L'autre partie demeure pour contribuer, de concert avec l'honorable garde nationale, à l'inviolabilité et à la sécurité de la capitale, que je recommande au zèle du ministère comme un palladium sacré. Et je demande à l'honneur et au civisme du syndic de Naples et du commandant de cette même garde citoyenne, d'épargner à cette patrie si chère les horreurs des désordres intérieurs et les désastres de la guerre voisine, et, à cet effet, je concède à ces derniers tous les ponvoirs nécessaires et les plus étendus.

» Descendant d'une dynastie qui, pendant cent vingt-six ans, régna dans ces contrées continentales, après les avoir sauvées des horreurs d'un long gonvernement de vice-rois, mes affections sont ici. Je suis Napolitain, et je ne pourrais, saus d'amers regrets, adresser des paroles d'adieu à mes bien-ai-

més peuples, à mes compatriotes. » Quel que soit mon destin, heureux ou malheureux, je leur conserverai toujours de profonds et affectueux souvenirs. Je leur recommande la concorde, la paix, la sainteté de leurs devoirs nationaux. Qu'un zèle immodéré pour ma couronne ne devienne pas un motif de troubles. Soit que, par le sort de la guerre présente, je revienne bientôt parmi vous ou dans quelque autre temps qu'il plaise à la justice de Dieu de me rendre le trone de mes ancêtres, devenu plus splendide par les institutions libres dont je l'ai irrévocablement entouré, ce que j'implore, dès à présent, c'est de revoir mes peuples unis, forts et heureux.

» Naples, le 6 septembre. » FRANÇOIS. »

#### PROTESTATION ROYALE.

« François, II, etc., etc.

» Puisqu'un hardi condottiere, avec toutes les forces dont l'Europe révolutionnaire dispose, a attaqué nos domaines, invoquant le nom d'un souverain d'Italie, parent et ami, nous avons, par tous les moyens en notre ponvoir, combatta pendant cinq mois pour l'indépendance sacrée de nos Etats. Le sort des armes nous a été contraire.

» L'entreprise hardie que ce souverain, de la manière la plus formelle, protestait de ne pas reconnaître, et qui pourtant, pendant le cours des négociations tentées pour établir un accord intime recevait, surtout dans ses Etats, secours et appui, cette entreprise, à laquelle toute l'Europe, après avoir proclamé le principe de non-intervention, assista indifférente, nous laissant seuls lutter contre l'ennemi de tous, est sur le point d'étendre ses tristes effets jusque sur notre capitale.

» D'autre part, la Sicile et les provinces du continent, de longue main et de toutes manières travaillées, ont formé des gouvernements provisoires avec le titre et sous la protection nominale de ce souverain, et elles ont confié à un prétendu dictateur l'autorité et le plein arbitre de leurs destinées.

» Fort de nos droits, fondés sur l'histoire, sur les engagements internationaux et sur le droit public européen, tandis que nous comptons prolonger autant qu'il nous sera possible notre défense, nous ne sommes pas moins décidés à n'importe quel sacrifice pour épargner les horreurs d'une lutte et de l'anarchie à cette vaste métropole, siége glorieux des plus anciens souvenirs, bercean des arts et de la civilisation du royaume.

» En conséquence, nous sortirons avec notre armée hors de ses murs, nous confiant dans loyauté et dans l'amour de nos sujets pour le maintien de

l'ordre et du respecte dû à l'autorité.

» En prenant une pareille détermination, nous seutous cependant en même temps le devoir que nous dictent nos droits anciens et irrévocables, notre honneur, l'intérêt de nos héritiers et successeurs, et plus encore celui de nos bien-amés sujets, et nous protestous hautement contre tous les actes jusqu'ici consommés et les évènements qui se sont accomplis et qui s'accompliront à l'avenir.

» Nous réservons tous nos titres et toutes nos raisons émanant des traités et des droits sacrés et incontestables de succession. Nous déclarons solennellement tous les évènements et tous les faits mentionnés nuls, illégaux et sans valeur, remettant pour ce qui nous regarde, dans les mains du Dieu tout-puissant, notre cause et celle de nos peuples, dans la ferme assurance de n'avoir pas eu, pendant le temps si court de notre règne, une senle pensée qui n'ait été consacrée à leur bien et à leur bonheur. Les institutions que nous leur avons irrévocablement garanties en sont le gage.

Cette protestation sera transmise par nous à toutes les cours, et nous voulons que, signée par nous, munie du sceau de nos armes royales et contresignée par notre ministre des affaires étraogères, elle soit conservée dans nos royaux ministères d'Etat, des affaires étrangères, de la présidence du conseil des ministres et de grâce et justice, comme un monument de notre constante volonté d'opposer toujours la raison et le droit à la violence et à l'usurpation.

» Naples, 6 septembre 1860.

» Signé, François.

» Contresigné, Jacques de Martino. »

Marseille, 12 septembre. — On mande de Beyrouth le 27 août, que Fuad pacha n'a pas incorporé les 3,000 détenus de Damas dans l'armée turque, mais en a envoyé 300 aux galères. Fuad pacha a donné en outre 120 maisons de musulmans aux chrétiens sans asile; mais on assure que la populace a injurié et lancé des ordures aux chrétiens, qui ont été obligés, des la première nuit, de rentrer dans la citadelle où 10,000 d'entre eux sont brûlés par le soleil et manquent de tout.

Une forte indemnité imposée à la ville augmente la fermentation et les menaces. Beaucoup de soldats qui n'ont pas reçu leur solde désertent et vont se joindre aux Druses. L'armée française était toujours campée à Beyrouth, où des écrits incendiai-

res contre les chrétiens circulent.

Marseille, 12 septembre. - Les lettres de Constantinople du 4 annoncent que l'arrivée des prisonniers de Damas a irrité la populace et les soldats. Cependant les ambassadeurs des puissances ont félicité le sultan sor ce commencement de justice. M. le marquis de Lavalette a demandé que la répression fût complète dans le Liban.

Le grand visir n'était pas arrivé; il vect visiter

la Bosnie et calmer l'agitation.

Sur le refus de l'Angleterre de garantir un emprunt. l'envoi d'un ministre à Londres a été décidé pour se procurer de l'argent. - Havas.

#### FAITS DIVERS.

Le Moniteur annonce l'arrivée à Nice de LL. MM. L'enthonsiasme unanime qui a partout éclaté, à Dijon, à Lyon, en Savoie, à Marseille, n'a pas été moindre à Nice.

De tous les environs une population empressée est accourne an-devant des souverains et a manifesté, par les acclamations les plus vives, la joie que lui inspirait la présence de Napoléon III et de son auguste compagne.

Cette immense et sympathique expression du sentiment des habitants de Nice, ce mouvement irrésistible qui entraînait au-devant de Leurs Majestés des flots de population avait, à Nice, un caractère peut-être plus touchant encore que partout ailleurs.

Les vivat, les cris joyeux de la fonle, s'inspi-raient de l'évènement qui a réuni à l'Empire cette

née de son impertinence, j'avais raison de te dire qu'il n'y a pas ici une figure humaine. Si tu m'en croyais, nous reprendrions tout tranquillement la respectable patache de l'endroit et nous reviendrions à Paris. D'ailleurs il est neuf heures, et elle ne va pas vite, la voiture de

-Je le veux bien, répondit Léon, mais avant de partir, fais-moi le plaisir de regarder sous le berceau de feuillage, là-bas à droite : examine un peu cette jeune fille assise à côté de sa maman sans doute; crois-tu que ce visage-là ne mérite pas qu'on retarde d'un instant le retour?

Henri dirigea machinalement son lorgnon vers la tonnelle couverte de grandes feuilles vertes, mais à peine eutil aperçu la jeune personne que lui indiquait son ami, qu'il laissa echapper le petit morceau de verre attaché à son cou par un fil de soie :

Peuh! fit-il avec une moue assez dédaigneuse, elle n'est pas mal, c'est vrai : l'air modeste et ne manquant pas de distinction, mais figure irrégulière, un nez beaucoup moins pur que celui de la Vénus de Milo, front ordinaire, menton ordinaire, teint ordinaire, voilà son signalement ... Pauvre conquête! mon ami!

- Eh bien! et ces yeux! regarde un peu ces yeux-là; crois-tu en pouvoir trouver beaucoup de semblables dans da Chaussée-d'Antin?

- Pardieu! tu as raison; voilà des yeux qui feraient passer sur bien des choses, et ces cheveux admirables, ct cette bouche mignonne! Oh! oh! ce n'est pas là une paysanne, messire Léon, et il me prend envie de l'inviter pour la première.

- Dis donc, mon cher ami, reprit Léon; tu sais qu'il est neuf heures et que la parache de Rueil ne va pas

- Tu plaisantes dejà, toi.

- Moi , pas du tout , je parle très-sérieusement.

Eh bien! attendons encore un instant, le dernier départ a lieu à dix heures, nous avons encore une heure devant nous, et je ne serais pas fâché de savoir qui peut être cette jeune personne.

Tout en disant ces mots, les deux amis avaient manœuvré de facon à se trouver tout près de la tonnelle où était assise la jeune fille, objet de leur conversation; au coup d'archet, Henri s'avança vers elle.

-Mademoiselle, lui dit-il en s'inclinant, voulez-yous me faire l'honneur de danser avec moi ce quadrille?

-Je vous remercie, Monsieur, dit la jeune fille, je ne

Un peu surpris de cet échec imprévu, Henri rejoignit son compagnon, à qui il raconta sa mésaventure. Puis les deux jeunes gens parcoururent le bal sans perdre toutefois la jeune fille de vue. Ils remarquèrent qu'elle recut plusieurs invitations, mais elle les refusa toutes, ce qui mit Henri tout-à-fait de bonne humeur.

En ces temps primitifs du bal public il était rare que les danseurs les plus fanatiques osassent prolonger leur exercice au-dela de l'houre fixée par le maître de l'établissement : or, chez le père Bernard, l'heure fatale avait été combinée avec celle du dernier départ de la voiture de Paris. D'ailleurs le public lui-même trouvait sans doute que trois ou quatre heures de danse devaient suffire aux appétits chorégraphiques les plus prononcés, car peu à peu le jardin se dégarnissait et les tables comme la salle de bal n'allaient plus offrir dans un instant qu'une complète solitude.

Henri n'avait pas quitté des yeux la jeune fille, et plusieurs fois déjà il avait remarqué que la dame âgée qui l'accompagnait lui faisait des observations faciles à comprendre; mais la jeune personne trouvait un charme particulier à regarder, réveuse, cette vive et bruyante explosion de toutes les joies de la jeunesse, et elle adressait à celle qu'Henri croyait être sa mère ces petites prières câlines auxquelles on résiste rarement. Dans un moment où la maman insistait et où la jeune fille résistait de son plus gracieux sourire, llenri s'approcha, sans en être vu, du berceau, et entendit cette fin de conversa-

- Mais Louise, tu verras que nous aurons une peur affreuse pour rentrer chez nous.

- Non, non, chère tante, j'aurai au contraire du courage pour deux, fit Louise en souriant : d'ailleurs tout le monde s'en va en même temps et le chemin ne sera pas désert.

(La suite au prochain numéro.)

terre toujours française, et, dans les paroles nobles et émues qu'ils ont adressées à Leurs Majestés, M. Malaussena, maire, et Msr Sola, évêque de Nice, de même que M. le président du tribunal de première instance, ont exprimé très-heureusement les sentiments dont les Niçois sont animés pour la dypastie impériale.

La visite de Leurs Majestés dans le comté de Nice emprunte évidemment à l'accueil admirable qu'elles y out reçu un caractère qui ne saurait être ni mé-(Le Pays.)

connu ni oublié.

- Le conseil municipal de Laval a reçu ces jours derniers l'originale supplique que voici, et qui ne serait pas déplacée dans beaucoup de localités :

Humble supplique des pavés de la rue du Val-de-Maine à MM. du Conseil municipal de Laval.

« Messieurs,

Au moment où l'ancienne administration municipale vient de donner sa démission, nous prenons la liberté de vous exprimer notre désir d'être à notre tour déchargés du pénible fardeau de nos fonctions.

» Nos longs états de service et nos nombrenses infirmités nous constituent des titres suffisants pour réclamer notre mise en retraite. Nous espérons que vous daignerez les prendre en considération et que vous n'attribuerez à aucune pensée d'opposition politique la sollicitation que nous avons l'honneur de vous adresser.

» Malgré toute notre bonne volonté, il nous est impossible de continuer notre service. Chaque jour nous entendons les habitants de Laval se plaindre de nous, et nous sommes, hélas! obligés de reconnaître que ces plaiates ne sont que trop fondées. Nous ne pensons pas que ce soit chose bien diffi-

cile de nous remplacer.

» La ville, depuis quelques années, a fait de très-grandes dépenses pour créer des voies nouvelles, dont certes nous ne contestons pas l'utilité; mais les vieilles rues ne sont-elles pas en droit de demander qu'on ne les oublie pas complétement? Nous espérons donc que vous voudrez bien nous donner des successeurs le plus 10t possible. Les pavés ne penvent vous manquer. C'est dans cette conviction et dans cette espérance que nous avons l'honneur d'être. Messieurs, avec le sentiment de la plus haute considération.

» Vos très-humbles et obéissants servitours, » Jean Lepointu, dit le Père-des Cors, Thihault Leboueux, Boniface Tremblefort, Etienne Lenfoncé, dit le Mérovingien, Polycarpe Groscahot, Dagobert Trondonmètre, Nicolas Roulant, Jacques Crève-semelle, Balthasar Laculbute, Michel Casseressort, Tiburce Desentorses, Jé-

# CURONIQUE LOCALE.

rome Flanquaterre, etc., etc. »

Une dépêche télégraphique d'Orléans, 13 septembre, 9 h. du matin, annonce qu'une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera de 1 mètre 75 à Orléans, et qu'il aura lien le 14, vers quatre heures du soir.

Aucune crue importante ne s'annonce, quant à présent, sur le Cher ni sor la Vienne.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE. PROGRAMME.

Des conditions d'admission, comme cavalier élève, à l'Ecole impériale de cavalerie.

L'examen des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'École impériale de cavalerie comme cavaliers sélèves, est passé à Saumur. du 15 au 20 octobre de chaque année, devant une commission composée comme il suit, savoir :

Le lieutenant-colonel de l'Ecole, président; Le major, le capitaine trésorier, deux capitaines instructeurs, membres.

Les conditions d'admission sont les suivantes : 1º Etre âgé de dix-sept ans au moins et de 21 ans au plus, au 24 octobre de l'aunée courante, et en

justifier par un extrait d'acte de naissance; 2º Etre porteur : 1º d'un certificat délivré par le commandant du dépôt de recrutement du départe-ment du candidat, ou de l'officier de gendarmerie le plus voisin de sa résidence, et constatant l'aptitude physique du postulant pour l'arme de la cavalerie; 2º d'un certificat de bonnes vie et mœurs, delivré dans les formes prescrites par l'article 20 de la loi du 21 mars 1832; 3º du consentement des père, mère ou toteur, si le candidat a moins de vingt ans accomplis:

3º Savoir lire et écrire, connaître l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique et les principes élémentaires de la grammaire française;

4º Avoir effectué entre le mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du trésor, le versement d'une somme de deux cents francs destinée à couvrir l'état des dépenses d'entretien à l'Ecole et d'achat des livres d'ins-

La commission d'examen fixe un nombre de points représentant le maximum des connaissances exigées, et elle donne pour chacun des examinés son chiffre d'appréciation; elle détermine également le chiffre qui entraîne le refus d'admission.

Les 21 et 22 octobre, la commission établit la liste générale du classement par ordre de mérite des exa-

Les cinquante premiers numéros de cette liste reçoivent, le 23 octobre, du général commandant l'Ecole, un certificat d'acceptation autorisant leur

engagement dans l'armée française.

Les candidats porteurs de certificat d'acceptation effectuent, le 25, le versement de deux cents francs ci-dessus prescrit, et remettent, dans la journée. au commandant de l'Ecole, le récépissé constatant ce versement; ils contractent, le 25, à la mairie de Saumur, leur engagement volontaire (pour sept années), et entrent à l'Ecole le même jour. Les cours commencent le 31 dudit mois.

La durée des cours est d'une année.

Après quatre mois de séjour à l'Ecole, les cavaliers élèves qui, pour cause d'inaptitude, ne peuvent suivre les cours, sont dirigés sur un régiment comme simples cavaliers ; la même mesure est prise à l'égard des cavaliers élèves dont la conduite laisse

Les cavaliers élèves bien notés par leur zèle et leur aptitude, et qui ont satisfait aux examens de sortie, sont envoyés dans des régiments de cavalerie pour être nommés immédiatement, par leurs colonels respectifs, aux emplois de brigadier qui lear ont été, à cet effet, réservés; les cinq premiers sont portés sur le tableau d'avancement pour le grade de maréchal-des-logis, aussitôt qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté exigées, et pourvu qu'ils n'aient pas démérité par leur conduite.

Ceux dont l'instruction militaire et équestre n'a pas été jugée suffisante, sont dirigés, comme sim-ples cavaliers, sur des régiments.

Le cavaliers qui, par des causes indépendantes de leur volonté, n'ont pas satisfait aux examens de sortie, peuvent être autorisés, sur la proposition du général commandant l'Ecole, à doubler une année d'études.

Les jeunes gens qui veulent concourir pour être admis comme cavaliers élèves, se rendent à leurs frais à Saumur; les dépenses qu'occasionne leur séjour dans cette place, jusqu'au jour exclu de leur engagement, sont également à leur charge.

A leur arrivée à Saumor, les candidats informent le général commandant l'Ecole de leur intention de se présenter aux examens et lui adressent les pièces indiquées aux numeros 1 et 2 du présent pro-

gramme.

Avant qu'ils se présentent devant la commission d'examen, le général s'assure, en les faisant visiter par le médecin principal, que les candidats n'ont aucun vice de conformation qui soit de nature à les empêcher de suivre les cours d'instruction de l'Ecole et de se livrer à tous les exercices équestres, notamment à ceux de la voltige.

Paris, le 23 août 1860.

Le maréchal de France, ministre de la guerre, RANDON.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

# DERNIÈRES NOUVELLES.

En présence des faits qui viennent de s'accomplir en Italie, l'Empereur a décidé que son ministre quitterait immédiatement Turin. Un secrétaire reste chargé des affaires de la Légation. (Moniteur.)

L'Opinione, de Turin, aumonce que le cardinal Antonelli ayant refusé d'obtempérer à la demande du gouvernement sarde dont était porteur le comte de la Minerva, ce dernier a quitté immédiatement Rome et est arrivé à Florence.

Il résulte de documents authentiques, que le mouvement des Marches et de l'Ombrie, dont la direction est à Bologne, ne prend pas d'extension parmi les populations du pays. - Havas.

L'Empereur et l'Impératrice ont quitté Nice, le 13 au soir, et se sont embarqués pour Ajaccio.

> ETAT-CIVIL du 16 au 31 août 1860. (Suite et fin.)

MARIAGES. - 20, Désiré Vidal, ajusteur, a épousé Eugénie-Marien Brien, couturière, tous deux de Saumur; - 27, Pierre-François Fichou, cocher, de Bagneux, a épousé Jeanne-Françoise Marchaisseau, chapeletière, de Saumur; — JeanBaptiste Cocard, employé, a épousé Berthe-Marie Martin, sans profession, tous deux de Saumur; Jean-Joseph Manayë, poseur an chemin de fer, a épousé Jeanne-Anne Touron, sans profession, tous deux de Saumur; - Adrien-Aimé Péan, charpentier, a épousé Hermance Boussiron, conturière, tous deux de Saumur.

DÉCES. - 16, Marie Besnard, rentière, 67 ans, femme Berge, place St-Pierre; - Eulalie-Françoise Gaudry, 72 ans, célitaire, à l'Hôpital; - François Pelgault, journalier, 63 ans, à l'Hôpital; — 17, Auguste Legué, peintre, 19 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 18, Constance Renard, domestique, 18 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Joseph-Alfred Saint-Martin, cavalier à l'Ecole, 32 ans, célibataire. rue Saint-Nicolas; - Renée-Jeanne Deniau, propriétaire, 88 aus, veuve Huard, rue Saint-Pierre;
23, Pauline-Alphonsine Bellanger, 1 mois, rue du Petit-Pré; — Normandine, mort-né, rue de la Chouetterie; —24, René-Louis Ploquin, tonnelier, 48 ans, rue des Capucins; — Marie Bastard, ren-tière, 53 ans, veuve Martinet, rue de l'Hôtel-Dieu; -25, Julie Deruet, 5 mois, montée du Fort; -27, Marie Dupiu, journalière, 61 aus, veuve Oliveau, à l'Hôpital; — Constance Félicité Francottay, rentière, 78 ans, veuve Duterme, rue de Bordeaux; — 38, Eugène Chanveau, voiturier, 29 ans, rue de l'Arche-Dorée; — 29, François Porcher, 42 ans, garçon d'écorie, rue de la Chouetterie; — Jean-Guillaume Guichard, propriétaire, place Saint-Ni-colas; — 30, Pierre Joulain, cultivateur, 68 ans, au Petit Pay; — 31, Jacques Etienne Legeay, 80 aus, charron, à l'Hôpital; — Garnault, mort-né, sur les Moulins; — Joséphine Algourdin, 29 ans. religieuse au couvent Saint-Anne; — André-Pierre Renand, employé au chemin de fer, 49 ans, Basse-

#### BACCALAURÉATS.

Ainsi que nous le faisons chaque année, nous publions les noms des 56 jeunes gens qu'a fait recevoir aux Baccalauréats ès lettres et ès sciences, pendant l'année scolaire, l'école préparatoire dirigée par M. Momenheim, rue des Postes, 2, à Paris. Ses succès ont encore dépassé le chiffre des années précédentes. - LETTRES : MM. Cadeau, de Vic-Exemplet (Indre); Becquet, du Catelet; Menne, d'Agen; Margeride, de Clermont-Ferrand; Guillemard, d'Alger; Caruelle, de Chevry Cossigny (Seine-et-Marne); Granson, du Hâvre; Duflot, de Vervins; Baudelot; dito; Derué, de Marcq (Ardennes); Wiobey, de Bayeux; Laffite, de Paris; Gardissal, dito; Marié, de St-Quentin; Blanpain, de Vouziers; Lafontaine, de Prissac (Indre); Guingand, de Briare; Biesta, de Paris; Gibert, dito; Belissent, dito; de Boissy, de Clairac (Lot-et-Garonne); Dumarest, de Lyon; Phérékydés, de Bucharest (Valachie); Conesco, dito; Puel, de Bernay; Amat, de Paris; Darras, de Bretenil (Oise); Dombios, de Mézières .- Sciences : MM. de Fradel, de Billom (Pay-de-Dôme); Guyon, de Saulieu (Côte - d'Or): Osiecki, de Clermont (Meuse); Godfrin, dito; Treuille, de Châtellerault; Arnaud, de Bléré (Indre-et-Loire); Quiserne, de Montargis; Dalbine, de Babœuf (Oise); Yarz, de Toulouse; Dinochau, de St-Dyé (Loir-et-Cher); Mongin, de Nully (Haute-Marne); Dumesnil, de Langres; de Soye, de Périgueux; Humbert, de Metz; Dehon, de la Chapelle (Aisne); Vieillard, de Paris; Bertin, de Nantes; Sarrot, de St-Pourcain (Allier), Deroy, de Vierzon; Maîtrejean, de St. Dizier; Estoublon. d'Ivoy-le-Pré (Cher); Griffon, de Chery (Aisne); Caruelle, nommé aux lettres; Caussidon, d'Alger. - Scindé: MM. Levainville, de Paris; Bordié, de La Flèche; Laurenceau, de Pons (Charente-Inférieure); Grillot, de Remigny (Saone-et-Loire). -L'école ouvre le 1er septembre et le 8 octobre ses nonveaux cours de préparation pour les sessions de novembre et d'avril.

Nota. — Le 8 octobre, l'école commencera un cours spécial pour les candidats à Saint-Cyr.

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'Eau DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon: 2 fr. 50. - Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24, - Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans.

BOURSE DU 13 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 80 4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé a 95 40. BOURSE DU 14 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme a 67 90. 41/2 p. 6/0 bai-se 03 cent. - Ferme à 95 55.

P. GODET, proprietaire - gérant.

Elude de M. LEROUX, notaire à Saumur.

### MAISON

AVIDAVIDARIS A L'AMIABLE,

Située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, en face la Cure,

Dépendant de la succession de Mme HUARD-DENIEAU,

Consistant en salon, chambre basse et corridor au rez-de-chaussée, quatre chambres et un cabinet au premier étage; deux chambres et trois greniers au second étage; cour, grande cave en roc au fond de la cour; petite terrasse sur le rocher; deux autres caves donnant sur la rue, séparées de la maison et situées en face l'église; une petite houtique en côté.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. LARDÉ, rue du Prêche, et, pour traiter, à Me Leroux, notaire à Sau-(446)

# AVENIDES UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Temple, nº 18, S'adresser à Mme Baugé, à Montcar-

tier, commune de Vivy, où à Mº Du-TERME, notaire à Saumur. (447)

# A VENDRE Une très-belle Propriété,

Située dans le canton de Gennes, arrondissement de Saumur,

Consistant en maison de maître nouvellement construite, vastes servitu-des, jardins, terres, prés et bois, le tout d'une contenance de 289 hectares 48 ares 72 centiares. Cette propriété présente tous les avantages de la chasse.

S'adresser à Mº LEROUX, notaire à Saumur, et à Me Beauchène, notaire à Ambillou. (448)

Ila été perdu lundi dernier, à la sortie du Carrousel, rue Beaurepaire, depuis la rue d'Orléans jusqu'à la rue de la Fidélité, un mouchoir de poche en batiste brodée sur le bords, avec un chiffre brodé C. B.

La personne qui a trouvé ce mouchoir est priée de le rapporter au bureau du journal, où elle recevra 5 francs de (449) récompense.

# A VENDERE

Une Belle

MAISON BOURGEOISE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à Mº Clouard, notaire à (450) Saomor.

# AVIS.

La Maison de Banque A. Serre . 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes - courants, avec chèques, à 4 p°/o. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1.25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des som-(451) mes.

> Etude de Mo LEROUX, notaire à Saumur.

# A WENTER

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard,

Dépendant de la succession de M. Moneste, occupée par M. Lefèvre, composée de bâtiments avec rez-dechoussée et premier étage, greniers; écurie, remise avec greniers, cour et jardin entouré de murs, pompe; le tout contenant 10 ares.

S'adresser à Me Leroux, notaire.

# A VENDRE

1º Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2º Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acqué-

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

# AVENIDERE UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez - de - chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bas-(199)

#### A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René.

# A LOUER DE SUITE

Ensemble ou séparément,

1º LE CHATEAU DE JOREAU, près Gennes, avec les cours, jardins, étang et bassins, qui y sont contigus, contenant environ 1 hectare 50 cen-

2º De 10 à 15 hectares de terrain, près le château, pouvant être utilisés en partie pour un établissement d'horaculture et pour plantation de vi-

3º Le droit exclusif de chasse sur toute la propriété de Joreau, d'une étendue de 365 hectares, dont 220

hectares se tiennent;
4º Deux carrières de tuffeaux qui pourraient être pratiquées avec succès : l'une dans le coteau adossé au château, à proximité de la route départementale et de la Loire; l'autre dans le coteau des Bois-d'Avort, sur la route de grande communication nº 20, de Gennes à Martigné.

S'adresser, pour visiter les objets, an sieur MIAULT, garde particulier, au château de Joreau, et pour traiter, soit à M. Faugeron, expert à Saint-Georges-sur-Loire, soit à M° Audouin. (442)notaire à Nueil.

### A LOUER DE SUITE,

MAISON, nouvellement restaurée, Rue Royale, nº 16.

S'adresser à Me Le Blaye, notaire à (428)Saumur.

# A MODELE

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise ,

Rue du Pavillon, nº 10. S'adresser à M. Moriceau, rue de Fenet, 36.

# A MONIECES

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et commode, parfaitement en état,

Avec écurie, remise, galerie, deux

Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin

On pourrait louer ou céder du mohilier.

Grand'rue, nº 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, on a M. Duterme, notaire.

Une maison de Sanmur demande un petit jeune homme, ayant une belle écriture et connaissant bien le français. S'adresser au bureau du journal.

#### A ILOUIEE

UN APPARTEMENT COMPLET

Avec Ecurie, Remise ou non.

Rue d'Orléans, 99.

S'adresser à Mme veuve LECHAT.

# MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

## UNE MAISON DE BLANC Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Il a été perdu une CHIENNE blanche, avec des taches noires sur les reins, oreilles noires; répondant au nom de Flore.

La reconduire à M. BEAUSSE, François, aux Ulmes.

UN HOMME, âgé de trente ans, désire trouver un ou deux chevaux à soigner à Saumur.

S'adresser rue Beaurepaire, Café Parisien. (421)

Une Maison de Quincaillerie demande un APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

# AVIS MEDICAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de Quer aîné, est reconnu le meilleur Dépuratif du sang et des Humeurs. L'emploi de ce remède, dans le traitement des Dartres et des Maladies Secrètes, dispense des tisanes. Chaque Bouteille a une Etiquette et une Instruction avec la signature QUET Aîné. — Dépôt à Saumur à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7.

# MALADIES des YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la veuve FARNIER, de Bordeaux. Un siècle d'expériences favorables. - La vente en est autorisée par un décret impérial et les contrefacteurs poursuivis.— Dépôts: à Sau-mur, chez Perare; à Angers, J. Per-RAULT; à Cholet, Bontemps aîné et Bontemps jeune, pharmaciens. (318)

# GUERRE AUX FOURMIS!

La Poudre Antiformique de H. COMTE, pharmacien à Montmorillondétruit ou expulse instantanément le, fourmis et la plupart des insectes, Ems ploi sans danger. — Prix : 60 c. — Dépot a Saumur, chez M. Pie, droguiste.

#### PLUS DE TACHES AVEC

L'ÉTHÉROLEINE DE CHALMIN

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altèrer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

— Prix du flacon, 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, n° 40. — Dépôts chez les principaux parfumeurs et merciers.

A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Raugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (51)

Bauge, chez M. Chaussepied, coiffeur-parlumeur.

EAU TONIQUE, PARACHUTE DES CHEVEUX

DE CHALMIN, A ROUEN.

Seule composition reconnue infai lible par les consommateurs pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la decoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières graisseuses et pelliques blanchatres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épassir, les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiement. — GARANTIE. — Prix cu flacon, 3 fr. — Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts dans toutes les villes de France.

A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied. coiffeur-parfumeur. (4)

Bauge, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.



MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1955 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

# BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WVICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression on d'inclinaison, sans sous cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en fout usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.